

Ordre du jour :

- **Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion**
- **Modification statutaire du SIVU Les P'tits Loups**
- **Participations employeur à la prévoyance maintien de salaire et à la protection sociale complémentaire santé des salariés**
- **Subvention exceptionnelle pour l'Amicale du Livre**
- **Décision modificative au Budget (virement de crédit sur le compte « Bâtiments Publics »**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Août 2025

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, Mmes GERVREAU, LAMOR, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : Mme LANOUE (Pouvoir donné à M. PIEL)
M. BAUDRY (Excusé)
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Modification statutaire du SIVU Les P'tits Loups

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité Syndical du SIVU Les P'tits Loups réuni le 10 Juillet 2025, de modifier ses statuts afin de prendre en compte la Loi du 18 Décembre 2023 pour le plein emploi introduisant la notion d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Ainsi, depuis le 1^{er} Janvier 2025, les communes sont Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant et à ce titre, doivent assurer le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) tel que défini dans l'article L.214-1-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Elle donne lecture de l'article 3 modifié proposant cette prise de compétence par le SIVU et invite les membres présents à se prononcer sur cette modification des statuts.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation unique (SIVU) Les P 'tits Loups.

Participations employeur à la prévoyance maintien de salaire et à la protection sociale complémentaire santé des salariés

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime a émis un avis favorable sur les participations employeur à la prévoyance maintien de salaire et à la protection sociale complémentaire santé des salariés en date du 24 Juin 2025.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de suivre l'avis rendu par le Comité Social Territorial en date du 24 Juin 2025

Subvention exceptionnelle pour l'Amicale du Livre

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que La vagabonde Clionnaise s'est déroulée le Samedi 26 juillet 2025 et que la tenue de la buvette a été prise en charge par l'Amicale du Livre.

A cet effet, elle propose le versement à l'Amicale du livre, d'une subvention exceptionnelle couvrant les frais occasionnés.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte donc d'attribuer à l'Amicale du livre, une subvention exceptionnelle de 104.00 € dans le cadre de la Vagabonde Clionnaise 2025.

Décision Modificative au Budget

Madame le Maire informe qu'en raison de travaux sur les bâtiments publics non prévus au Budget (aménagement de l'ancien atelier, pose de pièges anti-termites à l'église, etc...), le montant prévu au compte 615221 « Bâtiments publics » n'est pas suffisant et qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédits comme suit :

- | | |
|---------------|---------------|
| - C/ 65888 : | - 25 000.00 € |
| - C/ 615221 : | + 25 000.00 € |

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le virement de crédits tel que présenté.

QUESTIONS DIVERSES :

La Vagabonde Clionnaise 2025

Madame le Maire informe du bilan positif de la 3^{ème} édition de la Vagabonde Clionnaise.

Environ 160 personnes se sont déplacées pour profiter du théâtre et du concert.

125 repas ont été vendus par le food truck.

Le sucré préparé par Maxime CELERAU a également eu du succès.

L'Amicale du Livre a réalisé un bénéfice d'environ 400.00 €.

Dons

Madame le Maire fait part de dons à la commune.

Afin de pouvoir encaisser ces dons, une délibération est nécessaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- se prononcent favorablement à l'encaissement de ces dons
- décident que les sommes seront encaissées sur le C/ 756 du Budget

Poste d'Assistant de gestion administrative

Madame le maire informe que 36 candidatures ont été reçues pour le poste d'Assistant de gestion administrative.

6 candidat(e)s seront convoqué(e)s à un entretien dans les prochains jours pour un recrutement au 1^{er} Octobre 2025.

Légion d'honneur

Madame le Maire informe que Monsieur MILHIET Pierre a été promu au grade de Chevalier de la légion d'honneur le 14 Juillet 2025.

Cette distinction lui sera remise lors d'une cérémonie officielle mais intimiste, selon son souhait, le 25 Octobre 2025.

Remerciements

Madame le Maire fait part des remerciements de Monsieur BAUDRY Serge, Président des Anciens combattants, pour la subvention versée à l'association dans le cadre du renouvellement du drapeau de la commune.

Monsieur MONTIGAUD adresse également ses remerciements, au nom de l'USVS, pour les travaux effectués aux vestiaires du terrain de foot.

Plan de formation du personnel

La réunion pour la mise en place du Plan de Formation du personnel est fixée au 18 Septembre 2025.

Décorations de Noël

Madame le Maire propose de faire le point sur les décorations de Noël disponibles afin de faire une commande complémentaire pour les fêtes de fin d'année.

Un groupe de travail composé de Mmes LYS, LAMOR, MM. MAROT, POULARD, PLAIZE et BERNARD se réunira début Octobre.

Pont de Garreau

En réponse à la demande d'un membre du Conseil Municipal concernant la fermeture à la circulation du Pont de Garreau suite au défaut majeur de la structure relevé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Madame le Maire informe que la commune de SAINT GEORGES ANTIGNAC n'a pas souhaité fermer le pont à la circulation de son côté.

Monsieur ROUGIER, Technicien au SYMBAS, ne s'étant pas encore déplacé afin d'établir un diagnostic, il est proposé, afin de couvrir la responsabilité de la commune, la prise d'un arrêté et la mise en place de panneaux déconseillant la circulation sur ce pont.

Point de vente / Boulangerie

Madame le Maire informe que l'artisan boulanger contacté pour occuper le point de vente qui sera aménagé Place Jean Moulin n'a pas pu répondre favorablement malgré un emplacement attrayant.

La recherche d'un artisan se poursuit donc.

Sinistre Salle des Fêtes

Monsieur PLAIZE informe d'un sinistre « dégâts des eaux » à la Salle des Fêtes dû à une gourde, probablement lancée par un enfant et restée coincée, empêchant l'évacuation des eaux pluviales sur le chéneau.